

Casablanca, le 23 mai 1960

PV.2

Procès-verbal succinct
de la réunion qui s'est tenue le 25 avril 1960 à 09h45
à la Légation de Suisse à Rabat

Participants :

- M. René Stoudmann Chargé d'affaires de Suisse a.i. au Maroc
- M. Joseph Birchler Consul de Suisse, à Casablanca
- Dr Heinrich Spengler Membre du Comité central de la Croix-Rouge
Suisse
- Mlle Hélène Vischer Membre du Comité central de la Croix-Rouge
Suisse
- M. Jean Lavanchy Directeur de la Maison Nestlé, à Casablanca
- M. Albert U. Fröhlich Architecte, à Agadir

Procès-verbal :

- M. E.H. Bovay Chancelier du Consulat de Suisse, à Casa-
blanca

* * *

1° M. Stoudmann ouvre la séance à 09h45 et propose l'adoption de l'ordre du jour provisoire CTA/OJP.2, dont il suggère la suppression du point 3, devenu sans objet, du fait de la présence du Docteur Spengler dont le retour en Suisse a été retardé.

2° Le procès-verbal provisoire succinct de la séance du 4.4.60 est approuvé à l'unanimité. Un exemplaire en sera envoyé à la Division des Organisations internationales du Département politique fédéral à Berne.

3° (Pour mémoire) sans objet.

4° M. Fröhlich déclare que la reconstruction d'Agadir ne fait aucun doute, en dépit des nouvelles et nombreuses secousses sismiques ressenties dans l'agglomération. Déjà, dans le quartier industriel qui sera déplacé peu à peu en direction d'Anza, les autorités ont entamé une première tranche de travaux (construction de 500 logements d'ouvriers). Il est également certain que les projets de reconstruction ne seront pas réalisés sur l'emplacement de la "ville

./.

nouvelle", partie la plus éprouvée lors du séisme du 29.2/1.3.60, mais loin de la faille principale.

M. Birchler rappelle qu'Agadir est le débouché naturel de la région du Souss et que des considérations d'ordre économique militent en faveur de la reconstruction de la ville dans la même région.

Le Comité en conclut qu'il peut aller de l'avant dans ses travaux.

5° M. Stoudmann estime que le moment serait peut-être venu d'approcher les autorités marocaines avant de pousser l'étude de projets, sans savoir, dans les très grandes lignes au moins, si ceux-ci seraient susceptibles de convenir. Le Comité devrait donc décider du moment où il y aurait lieu de prendre contact avec les autorités marocaines et, le cas échéant, avec les organismes intéressés, du niveau auquel le contact devrait avoir lieu et dans quelle forme.

Mlle Vischer a des préoccupations identiques. Elle suggère qu'une délégation du Comité (composée du Chargé d'affaires de Suisse a.i. au Maroc, d'un des deux représentants de la Croix-Rouge Suisse et de M. Lavanchy) approche les autorités marocaines à Rabat. Ce sera l'occasion, pour prévenir toute équivoque, de spécifier comment les donateurs entendent venir au secours d'Agadir.

M. Fröhlich signale la constitution de l' "Association des sinistrés d'Agadir" qui va incessamment être déclarée d'utilité publique. Cette association est présidée par un des plus influentes personnalités d'Agadir, Si Abbès Kabbadj. M. Fröhlich est certain que le projet de M. Birchler rencontrerait l'approbation sans réserve de cette association et que son appui serait précieux.

En définitive, le Comité décide :

- a) Mlle Vischer, MM. Lavanchy et Stoudmann effectueront un premier sondage auprès des autorités marocaines (Ministre des travaux publics);
- b) M. Fröhlich prendra de son côté contact officieusement avec l' "Association des sinistrés d'Agadir";
- c) Le Comité sera informé à la prochaine séance sur le résultat de ces sondages.

Quant aux organismes marocains intéressés, le Comité prévoit de donner connaissance de ses projets au Croissant-Rouge et à l'Entraide nationale marocains un peu plus tard.

M. Stoudmann relève encore que pour être utile l'approche des autorités marocaines ne peut avoir lieu qu'une fois que la Division des Organisations internationales aura fait savoir au Comité si ses projets rencontrent, en principe, l'approbation du Département politique, de la Croix-Rouge Suisse et de la Chaîne du Bonheur. Une fois engagé avec les autorités marocaines, il serait dif-

ficile de faire marche arrière. Le Comité approuve. Un projet de lettre à la Division des Organisations internationales lui sera soumis à bref délai.

6° Aucune proposition nouvelle n'est formulée en vue de concrétiser l'aide suisse à Agadir; demeure cependant réservée la participation de la Croix-Rouge Suisse à la création d'un hôpital.

7° Le Comité reprend par conséquent la proposition de M. Birchler sur la base d'une note (cf annexe) de l'intéressé accompagnée d'une estimation sommaire de M. Fröhlich.

A l'unanimité, le Comité constate ce qui suit :

- a) Le projet de M. Birchler recueille tous les suffrages.
- b) Il ne voit par conséquent pas la nécessité pour le moment de rechercher d'autres solutions.
- c) Le Département politique doit être saisi dès maintenant des grandes lignes de ce projet et invité à faire savoir au Comité les chances qu'il a d'être retenu avant que son étude définitive ne soit entreprise. De cet avis dépendra le sondage que feront auprès du Ministre des travaux publics à Rabat Mlle Vischer, MM. Lavanchy et Stoudmann.

En outre, le Comité estime que :

- (i) le terrain nécessaire à la construction d'unités de logement devrait être mis gratuitement à la disposition de la Suisse par la ville d'Agadir;
- (ii) les unités de logement devraient devenir la propriété des locataires après une période de 15 ans, ce qui permettrait de dissoudre alors l'organisme de gérance qui aurait été mis sur pied;
- (iii) la constitution d'une société chargée à la fois de la construction et de la gérance d'un quartier suisse à Agadir, agissant pour le compte des donateurs en Suisse, permettrait probablement de satisfaire au vœu exprès des donateurs qui désirent voir des citoyens suisses domiciliés au Maroc assumer la responsabilité de cette action et du même coup d'esquiver l'ingérence de tout organisme intermédiaire. Une telle société pourrait fort bien être constituée avec l'aide des institutions suisses au Maroc.

M. Fröhlich sondera Si Abbès Kabbadj au sujet de la cession éventuellement gratuite d'un terrain à Agadir. Il préparera en outre l'esquisse d'une unité de logement et en déterminera le coût exact afin que la Division des Organisations internationales puisse orienter la Croix-Rouge Suisse et la Chaîne du Bonheur.

M. Lavanchy examinera avec un avocat (Me Meylan, avocat-conseil à Casablanca) les possibilités et modalités de la constitution d'une société et fera rapport au président dès que possible.

Enfin, le Comité est d'avis que M. Fröhlich devrait être régulièrement rémunéré pour l'établissement des esquisses et plans, même si ceux-ci une fois achevés ne devaient pas être réalisés.

8° La prochaine réunion du Comité aura lieu à Casablanca à une date comprise si possible entre le 10 et le 20 mai 1960. La date exacte sera fixée ultérieurement.

9° Le Docteur Spengler prévient le Comité de son départ pour la Suisse le lendemain. C'est donc au siège de la Croix-Rouge Suisse à Berne que le Comité pourra désormais le joindre. Si le Comité devait se réunir avant son retour au Maroc, il lui fera savoir s'il doit être remplacé en qualité de représentant de la Croix-Rouge Suisse ou si au contraire Mlle Vischer sera momentanément seule à siéger.

La séance est levée à 12h10

Annexes : ordre du jour de la séance
du 25.4.60 CTA/OJ.2
texte révisé des notes de
MM. Birchler et Fröhlich

G.65.40. ~~0~~ ST/ap

Comité de travail
d'Agadir

CTA / OJ.2

Ordre du jour
pour la séance du lundi 25 avril 1960
tenue à 09h30 à la Légation de Suisse
12, Rue d'Ouezzane, à Rabat.

1. Approbation de l'ordre du jour provisoire (CTA/OJP.2)
2. Approbation du procès-verbal provisoire succinct du 4.4.60
3. Lettre du Docteur Spengler du 14.4.60
4. Reconstruction d'Agadir
5. Contact avec les autorités marocaines et les organisations intéressées
6. Propositions concernant l'aide suisse à Agadir
7. Examen du projet de M. le Consul Birchler (une note à ce sujet sera diffusée en cours de séance)
8. Date et lieu de la prochaine séance
9. Autres questions

Le Président

G.65.40.5 ST/ap

Comité de travail
d'Agadir

N o t e relative à la proposition de
M. le Consul Birchler concernant la
construction d'un "village suisse" à Agadir

(texte révisé)

Ci-joint, vous voudrez bien trouver deux documents
concernant la construction d'un "village suisse" à Agadir,
soit :

- une note de M. le Consul Birchler,
- une lettre de M. Fröhlich à M. Birchler du
18.4.60.

Rabat, le 23 avril 1960

2 annexes

PROJET D'AIDE SUISSE EN FAVEUR DES SINISTRES D'AGADIR

- I. Construction d'un village appelé "Village Suisse", composé d'une centaine de petites maisons comportant quelques pièces, selon le projet ci-joint de M. FROEHLICH, architecte à Agadir. A la place d'une salle de bains, je verrais plutôt une pièce avec douche seulement, les indigènes semblant préférer la douche au bain, ce qui nécessiterait d'ailleurs l'installation de l'eau chaude.
- Le projet prévoit également la construction de magasins, de garages et d'une maison pour les jeunes.
- Le plan financier de M. FROEHLICH est ci-annexé.
- II. Perception d'un loyer normal, ceci également pour ne pas préjudicier les locations dans d'autres quartiers.
- III. Le loyer, à faire encaisser par le gérant du village ou une Société Immobilière, cabinet d'affaires, banque, servirait :
- a) à l'entretien des maisons,
 - b) à accorder des bourses d'études professionnelles à de jeunes Gadiris,
 - c) à des traitements de malades.
- IV. Le gérant serait à désigner par le comité de coordination à Berne. Pendant la construction, il en réglerait les frais sur préavis de l'architecte.
- V. Restent ouvertes les questions de l'agrément de ce projet par le Gouvernement marocain et du droit de propriété des maisons, une fois celles-ci construites.

La réalisation du projet présenterait les avantages suivants:

- a) Il serait apporté une aide utile et efficace à une population laborieuse pour son logement.
- b) Il créerait des possibilités de travail et résorverait le chômage.
- c) Il donnerait à la famille un foyer, réhausserait le standing de vie de l'ouvrier, de l'employé qui, heureux, physiquement et moralement mieux armé, produirait davantage.
- d) Il permettrait aux boursiers de parfaire leur instruction professionnelle.
- e) Il autoriserait des malades à se faire soigner.
- f) L'utilisation des fonds correspondrait au désir des donateurs.
- g) Il permettrait enfin à M. FROEHLICH, architecte suisse sinistré à Agadir, d'établir les plans, de surveiller les travaux, de fonctionner comme homme de confiance.

(signé : BIRCHLER)

C O P I E

Albert U. FROEHLICH, Architecte
29, rue de la Mahakma, Inezgane

Agadir, le 18 avril 1960

Monsieur le Consul BIRCHLER
Consulat de Suisse
81, Bd de Paris
C a s a b l a n c a

Monsieur le Consul,

Suite à la réunion du 4 avril 1960 du comité de travail d'Agadir dans laquelle nous avons été chargés d'étudier le projet d'un village suisse à Agadir, j'ai l'honneur de vous présenter ci-incluses les réflexions suivantes :

Supposant que la Ville d'Agadir soit disposée de nous mettre à disposition les terrains nécessaires à la réalisation de notre projet, il faudrait tout de même que les frais de viabilité restent à notre charge, ce qui augmenterait évidemment les prix de construction.

Je compte alors fr.m. 20'000.- au mètre carré couvert; soit environ un million pour une habitation de deux chambres, living, cuisine, entrée et salle de bains. La surface totale sera de 50 m², ce qui correspond aux besoins d'une famille moyenne marocaine ou européenne dans un pays où une grande partie de la vie se déroule à l'extérieur, cour ou jardin. Le prix d'un million comprend la viabilité, jardin planté, cours de service aménagées, un type de construction supportant des secousses sismiques, bref, clefs en main.

L'idée de construire en étage est pour le moment à exclure, la terre à Agadir et environs continue à trembler et la population sinistrée ou autres, couchent sous les tentes.

		<u>Loyer annuel</u>
150 habitations à 1'000'000.-	= 150'000'000.-	14'400'000.-
20 magasins à 500'000.-	= 10'000'000.-	2'304'000.-
25 garages à 200'000.-	= 5'000'000.-	1'500'000.-
1 maison pour les jeunes	= 5'000'000.-	<u> </u>
<u>Prix approximatif de l'ensemble</u>	<u>170'000'000.-</u>	<u>18'204'000.-</u>

En se réservant fr.m. 3'204'000.- comme frais d'entretien, il nous reste environ fr.m. 15'000'000.- tous les ans à partager en bourses d'études ou de fin d'apprentissage entre une vingtaine de jeune Gadiris.

Je me permets à nouveau de souligner l'avantage de votre projet. Cent soixante mille francs seraient à dépenser immédiatement à Agadir, ce qui représente un apport considérable à une population démunie de liquides. Construction de logements pour une population qui vit sous les tentes parce qu'elle est sinistrée ou bien parce qu'elle n'a plus confiance dans les constructions classiques. Une action et une influence bienfaisantes et continues sur la jeunesse d'Agadir par des études en Suisse.

J'apporterai pour la prochaine réunion à Rabat quelques esquisses pour illustrer ces quelques chiffres.

(signé : FROEHLICH)